

GUIDE DES FORMATIONS DU CHAMP DU SPORT



LICENCE BPJEPS CQP DEUST DOCTORAT

SOMMAIRE :

Qu'est-ce que l'ANESTAPS ?	4
L'ANESTAPS et l'orientation	4
Quelles compétences ?	6
Les formations universitaires	6
Fonctionnement des Cours à l'Université	6
Comment accéder à la filière STAPS	7
ParcourSup	7
Les attendus	7
Les réponses	8
Les prérequis	9
La licence STAPS	9
Licence 1 (L1)	9
Licence 2 (L2)	9
Licence 3 (L3)	10
Les mentions	10
Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)	11
Éducation et Motricité (EM)	12
Focus : Professorat d'EPS / Professorat des Écoles	12
Focus : Métiers de l'éducation	12
Entraînement Sportif (ES)	13
Ergonomie du Sport et Performance Sportive (ESPM)	13
Management du Sport (MS)	14
Les Masters STAPS	15
Le doctorat	16
DEUST	17
Les mentions en DEUST	17
Comment on y accède ?	19
Licence professionnelle	19
Les mentions - Licence Professionnelle	19
La Licence à distance	21
Insertion professionnelle	21
QUELQUES CHIFFRES	21
Les études de santé via la Licence STAPS	22
Licence Accès Santé (LAS)	22

Parcours Accès Santé Spécifique (PASS)	23
Les passerelles kiné	23
Les formations jeunesse et sport	23
Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS)	24
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)	24
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)	25
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS)	26
Comment on y accède ?	26
Insertion professionnelle	27
Les formations certifiées monde professionnel	27
Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	27
Titres à Finalité Professionnelle (TFP)	28
Les brevets fédéraux	28
Les certificateurs	29
Cadre européen des certificateurs (CEC)	30

PRÉSENTATION DE L'ANESTAPS

Qu'est-ce que l'ANESTAPS ?

Créée en 1999, l'ANESTAPS est l'unique organisation représentative des 200 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation (CdSA), dont environ 70 000 étudiant·es en STAPS. À ce titre, elle est devenue l'interlocutrice privilégiée des partenaires institutionnels tels que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, grâce à son expertise sur les problématiques de la filière STAPS et plus largement des formations du champ du sport et de l'animation. La défense des intérêts des étudiant·es dans le champ du sport et de l'animation et la promotion de ces filières constituent les missions premières de l'ANESTAPS. Entièrement composée de bénévoles, la fédération étudiante regroupe plus de 70 associations dans son conseil d'administration qui se réunit 8 fois par an. Son importante couverture territoriale et son fonctionnement en démocratie participative lui donnent toute légitimité pour prendre des positions tout en gardant une indépendance politique et confessionnelle assumée. De plus, l'ANESTAPS lutte activement contre toute forme de discrimination, en accompagnant chaque personne en cas de problèmes et en se rendant disponible à l'adresse **mesdroits@anestaps.org**. Elle a aussi pour objectif la formation et l'information des représentant·es, élu·es et des responsables associatif·ves afin qu'ils soient compétent·es pour la défense des droits, des intérêts moraux et matériels aussi bien collectifs qu'individuels des étudiant·es et apprenant·es qu'ils et elles représentent.

L'ANESTAPS et l'orientation

L'ANESTAPS est impliquée depuis plus de 10 ans auprès des jeunes, afin de les accompagner dans leur projet d'études et plus largement d'avenir. Ainsi, nous nous engageons au quotidien sur les territoires dans le but d'éclaircir leur orientation. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec les Directions de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO), les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les associations de parents d'élèves. De plus, nous nous déplaçons, avec notre réseau, tout au long de l'année dans des lycées, salons étudiants ou rencontres dans le but d'informer au mieux les jeunes, et de déconstruire des préjugés omniprésents des filières du champ du

sport. Le réseau de l'ANESTAPS travaille également pour la mise en place de projets innovants permettant d'aiguiller de façon ludique les jeunes dans leur projet de formation. Cela peut prendre la forme d'"escape game des mentions", de "course de l'orientation" ou encore "d'afterwork". Par ailleurs, des centaines de jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement via les différents canaux de communication de l'ANESTAPS, notamment via les **réseaux sociaux** et l'adresse mail **mesdroits@anestaps.org**.

LES FORMATIONS DU CHAMP DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Quelles compétences ?

Les études supérieures permettent de décerner un diplôme qui atteste de l'acquisition de compétences. Les fiches inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)¹ et celles du Registre Spécifique, sont les documents qui permettent d'attester officiellement des compétences acquises lors d'une formation.

Les formations universitaires

Fonctionnement des Cours à l'Université

Les cours dispensés à l'Université sont bien différents de ce que les lycéen·nes ont l'habitude de suivre. En effet, les emplois du temps sont très variables et aucune semaine ne ressemble à l'autre. Il est donc important de comprendre le fonctionnement des cours.

Les étudiant·es découvrent de nouveaux face à face pédagogiques tels que les cours en amphithéâtre, appelés Cours Magistraux (CM), rassemblant entre 250 et 300 personnes. L'interaction avec les professeur·es est beaucoup moins facile, sans être impossible. Ces cours sont très descendants, il faut réussir à prendre des notes très synthétiques et retravailler le cours dans le temps personnel.

Il y a aussi les Travaux Dirigés (TD) et les Travaux Pratiques (TP), similaires à ce que les étudiant·es connaissent au lycée. Les groupes sont plus petits, environ 30 personnes. Le climat d'échanges avec les enseignant·es est plus propice, la proximité et le peu de nombre aidant.

À savoir, également, qu'en rentrant à l'Université, l'étudiant·e intègre le système Licence - Master - Doctorat (LMD). Ce système permet la poursuite des études d'une Licence vers un Master, puis de poursuivre sur un projet de recherche en Doctorat. Cependant, l'étudiant·e n'est pas obligé de poursuivre sur un Master ou un Doctorat s'il ne le souhaite pas, il est possible de s'insérer

¹ Répertoire National des Certifications Professionnelle

professionnellement à chaque diplôme obtenu. Le système LMD intègre aussi le schéma de Bac +2 / Bac+3 / Bac+5 / Bac+8, années auxquelles les étudiant-es peuvent obtenir un diplôme. La plupart des usager-ères étudiant-es n'ont pas connaissance de ce système, et donc ne peuvent pas bénéficier d'une bonne orientation en poursuite d'études, notamment sur la recherche. Selon les universités, des modules de recherche commencent à être ajoutés en Licence et Master, pour permettre une meilleure visibilité.

Comment accéder à la filière STAPS

ParcourSup

La filière STAPS n'échappe pas à la formule de toutes les filières universitaires, l'intégralité des vœux et demandes d'inscription en STAPS sont centralisés sur la plateforme ParcourSup. Il est ainsi possible de formuler des vœux non hiérarchisés sur cette plateforme.

Le gouvernement communique les dates importantes de la plateforme tous les ans, il faut donc rester connecté pour y avoir accès. Généralement, on retrouve 3 étapes. La première consiste à s'informer sur les différentes formations proposées. La deuxième est la phase qui correspond au remplissage du dossier personnel et de la formulation des vœux. La dernière servira de temps d'admission avec les propositions d'accord et les acceptations des jeunes.

Les attendus

Depuis plusieurs années, la C3D STAPS en collaboration avec l'ANESTAPS construit un document sur les attendus et critères généraux d'examen des vœux ParcourSup, mis à jour tous les ans. Ce document recense les cinq attendus ParcourSup pour entrer dans la filière STAPS. Chaque attendu est alors développé afin que les jeunes puissent se saisir au mieux de ceux-ci. Les attendus sont donc les suivants :

- **Disposer de compétences scientifiques (40 points)** : Ce domaine concerne le niveau scolaire dans les matières scientifiques comme la physique-chimie, les mathématiques, les sciences de la vie, la science de l'ingénierie...
- **Disposer de compétences argumentaires et littéraires (40 points)** : Ce domaine concerne le niveau scolaire dans les matières du secteur des

sciences humaines telles que le français, la philosophie, l'histoire, les langues...

- **Disposer de compétences sportives (30 points)** : Ce domaine concerne l'investissement et le niveau sportif, scolaire et extra-scolaire.
- **Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes (20 points)** : Ce domaine est très large. L'objectif est de mettre en valeur toute forme d'engagement (en club, bénévole, BAFA, réserviste...)
- **Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS (20 points)** : Cet attendu est calculé différemment entre les néo-bachelier-ères et les personnes qui se réorientent. Pour les néo-bachelier-ères, il va être calculé grâce à la fiche avenir.

En plus de cette fiche des attendus, la C3D STAPS propose également un test d'auto-positionnement. Celui-ci n'apporte une vision en corrélation avec les attendus, mais plus une tendance et des pistes à améliorer pour les jeunes.

Pour retrouver les attendus et le test d'auto-positionnement :

<https://c3d-staps.fr/orientation-staps/parcoursup-staps/>

Les réponses

Lors des phases d'admission, plusieurs types de réponses sont possibles suite au classement des dossiers en fonction des attendus fixés.

→ « **Oui** » : la personne est acceptée sans condition et doit y répondre dans les délais indiqués

→ « **Oui si** » : la personne est acceptée sous condition d'un contrat pédagogique (*cours de soutien ou passage de la Licence 1 en 2 années*), c'est une proposition d'admission

→ « **En attente** » : la personne est placée sur liste d'attente et doit attendre qu'il y ait un désistement d'étudiant-es admis-es pour remonter dans la liste

→ « **Non** » : la personne est refusée, il ne faut plus compter sur ce vœu

Les prérequis

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour entrer dans l'enseignement supérieur en STAPS.

Les spécialités choisies au lycée n'ont pas d'impact direct sur les critères d'admission (*cf. les attendus*). Par exemple, un·e étudiant·e ayant suivi la spécialité EPPCS (*Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives*) ne bénéficie pas d'un avantage par rapport à un·e élève ayant choisi Humanités, littérature et philosophie. Bien que les spécialités telles que les mathématiques ou les sciences de la vie et de la terre puissent apporter des connaissances utiles pour les études en STAPS, il est recommandé de choisir une spécialité dans laquelle le·a jeune se sentira épanoui·e et obtiendra de bons résultats scolaires.

Le plus important est de développer un projet professionnel afin de mieux orienter ses choix de formation dans le domaine du sport, de se réorienter si nécessaire, ou d'ajuster son parcours en conséquence.

La licence STAPS

Licence 1 (L1)

La première année de Licence STAPS est généraliste. Elle comporte un tronc commun suivi par l'ensemble des étudiant·es. Les Unités d'Enseignements (UE) du tronc commun apportent des bases de connaissances et compétences sur l'ensemble des disciplines nécessaires à l'obtention du diplôme et utiles dans le parcours de l'étudiant·e.

Parmi les enseignements de ce socle commun, on retrouve **4 grandes parties** :

- Sciences de la vie : Physiologie, Biomécanique, Anatomie...
- Sciences humaines et sociales : Sociologie, Psychologie, Histoire du sport...
- Des matières transversales : Recherche, Informatique, Expression orale, anglais...
- Activité Physique, Sportive ou Artistique : Théorie et Pratique...

Licence 2 (L2)

Au cours de la seconde année, une partie des enseignements du tronc commun sont approfondis. Ceux-ci sont complétés par des enseignements consacrés à la mention STAPS choisie (*voir : Les mentions*). Il est important de notifier que le choix de filière n'est pas définitif sur cette année. En effet, dans

certaines universités, il est possible de changer de mention entre la L2 et la L3. Cela n'est pas pour autant obligatoire, il est aussi possible de se voir redoubler afin de reprendre les bases de la mention. À la fin de la Licence 2, les étudiant-es validant, obtiennent le **DEUG STAPS**.

Focus DEUG STAPS :

Le Diplôme d'Études Universitaires Générales (*DEUG*) est un diplôme très important pour travailler dans le champ du sport. Il permet d'**encadrer des activités physiques et sportives contre rémunération**. En effet, selon le Code du Sport², l'encadrement et l'animation d'activité sportive nécessite l'acquisition de certaines compétences obtenues en STAPS grâce au DEUG. Il s'acquiert communément sans démarche ou cours supplémentaires. Une fois ce diplôme obtenu, il est toutefois nécessaire de demander **la carte professionnelle** sur le site : [Portail de déclaration des éducateurs sportifs](#)

Licence 3 (L3)

En troisième année, la spécialisation de la mention se continue. Les seuls enseignements similaires seront revus sous le prisme de la spécialisation choisie. L'objectif de cette dernière année de Licence est d'offrir une occasion d'insertion professionnelle dans le secteur de la mention choisie. Elle permet également une poursuite d'étude vers un Master pour ceux le souhaitant.

Les mentions

Les enseignements spécifiques des mentions STAPS font leur apparition entre la fin du 1^{er} semestre et le début du 2^e semestre de la Licence 2. Elles permettent de spécialiser le parcours en fonction de différents secteurs d'activité : Sport & Santé, Sport & Éducation, Sport & Performance, Sport & Ingénierie, Sport & Management. Ces mentions ne sont pas uniformément répandues dans l'ensemble des composantes STAPS. C'est-à-dire que chaque composante STAPS ne propose pas l'ensemble des mentions présentées ci-dessous. Il est ainsi nécessaire de se renseigner pour identifier les territoires qui proposent la mention

² Les prérogatives d'encadrement : Annexe II-1 (art. A212-1)

souhaitée au niveau Licence puis Master en fonction du projet professionnel du jeune, ces informations sont disponibles sur le site de l'ANESTAPS.

Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)

Cette mention a pour but de former les professionnel·les chargé·es d'enseigner l'activité physique chez les personnes ayant des besoins spécifiques. Ils peuvent intervenir auprès de divers publics, comme les personnes atteintes d'affection de longue durée, de déficience mentale ou psychique, des personnes âgées, dépendantes ou isolées socialement. À cet effet, les professionnel·les sont en capacité de proposer des séances adaptées à chaque participant·e : exercices de renforcement musculaire, activités de plein air, gym douce, etc...

Le but est d'améliorer le bien-être et la santé, de favoriser l'autonomie et faciliter l'intégration sociale, dans le cadre d'un programme global de prise en charge. Ces spécialistes de la prise en charge de publics à besoins spécifiques, formé·es dans cette Licence, peuvent intervenir dans divers contextes comme des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), des entreprises ou encore des fédérations sportives, en utilisant l'activité physique adaptée comme outil spécifique de prévention et de performance sociale.

<u>Ce que l'on apprend en + :</u>	<u>Des exemples de cours :</u>	<u>Débouchés possibles :</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les besoins des participant·es - Réfléchir son intervention de manière éthique - Adapter la construction de son activité aux besoins des participant·es - Maîtriser les compétences scientifiques nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Anatomie pour le mouvement - Développement du contrôle moteur - Médecine et pathologie - Bénéfice/ risque de l'APSA - Méthodologie de la recherche en APA 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant·e en APA dans le secteur sanitaire, social et médico-social (hôpitaux, EPHAD, IME, établissement d'aide sociale à l'enfance, associations...) - Responsable prévention sport-santé - Concours de la fonction publique (Agent·es, CAS, ETAPS, etc.) - Master APAS / SPES / Santé Publique

Éducation et Motricité (EM)

Ce parcours forme des professionnel·les de l'enseignement et plus largement de l'intervention éducative dans les activités physiques, sportives ou d'expression. Cette licence donne à son titulaire les prérogatives d'enseignement de ces activités auprès des enfants, adolescent·es et jeunes adultes, dans tout établissement à vocation éducative. Elle donne ainsi la possibilité, une fois diplôme obtenu, d'être contractuel en EPS.

<u>Ce que l'on apprend en + :</u>	<u>Des exemples de cours :</u>	<u>Débouchés possibles :</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances nécessaires pour faire fonctionner une activité - Construire une activité avec un intérêt éducatif de A à Z - Conduire un programme éducatif cohérent 	<ul style="list-style-type: none"> - Sciences de l'éducation - Développement du contrôle moteur - Sociologie de l'éducation - Didactique 	<ul style="list-style-type: none"> - Prof contractuel en EPS - Concours de la fonction publique (ETAPS, CAS, etc.) - Master MEEF 1^{er} degré ou 2^e degré - Master SPES

Focus : Professorat d'EPS / Professorat des Écoles

Pour viser une pérennité de l'emploi et obtenir un poste de professeur·e titulaire, il est nécessaire d'approfondir la formation en passant par un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF).

→ Pour le professorat d'EPS en collège ou lycée : Master MEEF EPS puis le concours du CAPEPS.

→ Pour le professorat des écoles : Master MEEF 1^{er} degré puis le concours du CRPE.

Focus : Métiers de l'éducation

Le professorat n'est pas la seule débouchée possible après une Licence EM ou un Master MEEF, même sans l'obtention du concours. Il est également possible d'opter pour des métiers dans la branche pédagogique, et éducative (*Assistant·e d'éducation, Auxiliaire de vie scolaire, Coordinateur·ice pédagogique, Délégué·e pédagogique...*)

Entraînement Sportif (ES)

Ce parcours forme des professionnel·les de la performance ainsi que des cadres sportif·ves dans le secteur fédéral et associatif sportif grâce à l'entraînement, la planification, la préparation physique et mentale, ou encore la gestion d'équipe. Le sport est abordé ici dans une optique de performance ou de développement personnel, dans une spécialité sportive approfondie, à destination de tout public et à tous les niveaux. Très souvent, les étudiant·es passent des diplômes fédéraux dans leur discipline, en même temps que leur formation, afin de se créer un carnet de contact dans la discipline même.

<p><u>Ce que l'on apprend en + :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances scientifiques liées à l'optimisation de la performance sportive - Conception de plannings d'entraînement adapté à un individu ou un groupe - Conduire des séances d'entraînement et gérer un groupe - Mener à bien un projet sportif compétitif 	<p><u>Des exemples de cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Psychologie et physiologie pour la performance sportive - Déterminants physiques de la performance - Science du mouvement et anatomie 	<p><u>Débouchés possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparateur·ice physique (<i>parcours force/haltérophilie</i>) - Entraîneur·e - Directeur technique de structure privée à objectif sportif - Responsable de performance - Master EOPS
--	--	--

Ergonomie du Sport et Performance Sportive (ESPM)

On apprend comment le corps humain fonctionne (*physiquement, neurologiquement, socialement, etc...*) dans les activités physiques ou de loisir. Dans cette mention, on voit la performance par l'interaction entre l'athlète et son environnement. L'objectif est d'être en mesure de mener des recherches, des conceptions de matériel sportif, ou encore des analyses ergonomiques. Les enseignements proposés lors de cette mention sont : ergonomie, conception, sciences cognitives, évaluation du mouvement humain, communication scientifique, programmation, équilibre et posture, métrologie, ingénierie...

<p><u>Ce que l'on apprend en + :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception de produit ou service adapté - Tester, analyser et améliorer des systèmes - Mettre en pratique les théories scientifiques - S'approprier la recherche et la création scientifique 	<p><u>Des exemples de cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de la recherche - Traitement de données - Sciences de la mesure du mouvement 	<p><u>Débouchés possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur essai-terrain - Responsable de produit - Agent de projet technique - Activité physique et sportive en milieu professionnel
---	--	--

Management du Sport (MS)

Dans ce parcours, on apprend à se servir du sport dans divers domaines tout en assimilant des notions de management. Utiliser le sport comme produit, comme base d'événement, de politiques ou de projet, tout en apprenant à gérer une organisation complète comprenant des ressources matérielles, temporelles et humaines. Ce parcours peut mener à des carrières multiples, car il ne s'arrête pas au champ du sport.

<p><u>Ce que l'on apprend en + :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'une équipe de travail - Mobiliser des outils nécessaires à la gestion d'une structure - Mener à bien l'organisation d'un projet de A à Z - Analyser les particularités de son environnement - Collaborer avec son environnement 	<p><u>Des exemples de cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de projet - Droit du sport - Économie du sport - Sociologie du sport - Marketing sportif - Analyse financière - Gestion ressources humaines - Analyse des politiques sportives 	<p><u>Débouchés possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de projet/événementiel - Employé dans le service des sports de collectivités territoriales - Responsable marketing/communication (...) en entreprise
---	--	---

Pour savoir où sont dispensées chaque mention, rendez-vous sur la cartographie de notre site internet : <https://anestaps.org/le-repertoire-des-formations/>

Il est aussi possible de découvrir les 5 mentions en vidéo sur notre chaîne Youtube :

- **ESPM** :  [MOIS DE L'  RIENTATION - ERGONOMIE]
- **MS** :  [MOIS DE L'  RIENTATION - MANAGEMENT DU SPORT]
- **EM** :  [MOIS DE L'  RIENTATION - ÉDUCATION ET MOTRICITÉ]
- **ES** :  [MOIS DE L'  RIENTATION - ENTRAÎNEMENT SPORTIF]
- **APAS** :  [MOIS DE L'  RIENTATION - APAS]

Une Licence STAPS offre plusieurs options de continuité. Elle permet de s'insérer dans le monde professionnel ; de compléter sa formation avec une autre mention de Licence STAPS, ou de poursuivre ses études dans un Master STAPS.

Les Masters STAPS

Les Masters STAPS se décomposent en deux ans, et aboutissent à un diplôme de niveau 7, soit bac +5. Pour obtenir cette certification, il faut suivre des enseignements d'un niveau de spécification supérieur à la Licence, et effectuer un mémoire (*travail personnel de recherche scientifique sur une thématique choisie*).

Les Masters proposés en STAPS rejoignent les mentions de Licence présentées précédemment. Il est important de noter qu'il n'est pas obligatoire de poursuivre dans la mention Master suivant la Licence et qu'il existe de nombreuses passerelles entre les Licences et Masters.

Cependant, il faut être vigilant, car les noms peuvent changer ! ES devient Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS), ESPM se transforme en Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique (IEAP) et EM se poursuit en Sport, Politiques Éducatives et Société (SPES).

La plupart des Masters proposent des parcours spécifiques. Il est donc important de se renseigner sur ceux-ci lors des choix à faire sur la plateforme MonMaster. Cette plateforme est l'équivalent de ParcoursSup pour la poursuite d'étude en Master.

On retrouvera, par exemple, un Master MS parcours Management du Tourisme Sportif. Ou encore un Master IEAP parcours Ingénierie, Conception, Data Science et Performance.

L'obtention de la Licence STAPS permet de poursuivre des études dans de nombreux Masters, que ce soit des Masters STAPS, de la mention correspondante ou non, mais aussi à certains Masters hors STAPS.

Tous les secteurs de formation sont répertoriés dans le "**Livret du monde du sport et ses métiers**" et le Schéma "**S'orienter vers les métiers du sport**".

Le doctorat

Le doctorat est le troisième et dernier cycle universitaire. Il est accessible après un Master ou équivalent et dure trois ans (Bac +8). Il s'agit du plus haut niveau de diplôme délivré par les universités françaises (niveau 8) qui permet aux diplômé-es d'obtenir le grade de "docteur-e". C'est également le seul diplôme qui est reconnu dans le monde entier sous l'acronyme "PhD".

Les doctorant-es ne sont pas des étudiant-es comme les autres au sens où ils ne travaillent plus en vue de réussir des examens. Le travail du-de la doctorant-e consiste à mener un projet de recherche sur un sujet spécifique tout au long des trois ans de son diplôme. À la fin de ces trois ans, le doctorant-e produit un document qu'on appelle une thèse de doctorat. Ce document retrace l'entièreté des travaux menés par le-a doctorant-e au cours de son doctorat ainsi que les résultats relatifs à ces travaux. Les doctorant-es se distinguent aussi des étudiant-es universitaires de Licence et de Master par le fait qu'ils soient rémunéré-es pendant leur doctorat (le plus souvent). De nombreuses spécificités existent, mais environ 75% des doctorant-es bénéficient actuellement d'un financement qui leur permet d'accéder à un salaire mensuel de 1 650 euros nets par mois minimum. Les débouchés des jeunes docteur-es sont nombreux (par exemple, enseignant-e-chercheur-euse, cadre au sein de service de Recherche & Développement, cadre au sein d'une administration, etc.).

Pour aller plus loin sur le doctorat, l'ANESTAPS met à disposition son **Guide du doctorat** dans lequel se trouvent toutes les informations utiles pour se lancer dans le troisième cycle universitaire.

DEUST

Le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) est un diplôme de niveau 5, c'est-à-dire de niveau bac+2. Sa vocation est de répondre à un besoin d'études courtes, puisqu'il s'effectue en seulement deux ans. Ces diplômes visent une insertion professionnelle directe. De nombreuses spécialités de DEUST sont proposées par les universités dans différents secteurs d'activité. Après un DEUST, il est possible de poursuivre des études en Licence professionnelle. Les champs d'activités d'un DEUST sont multiples et variés, on ne retrouve pas les mêmes champs d'actions selon les Universités.

Les mentions en DEUST

Action, Commercialisation des Services Sportifs (ACSS) : Cette formation permet l'acquisition de compétences d'encadrement et d'animation des activités sportives et de loisirs, garantissant la sécurité des participant-es. Les diplômé-es gèrent l'administration et les finances d'une structure sportive, supervisent l'entretien des installations et organisent l'utilisation des équipements. Ils assurent la promotion et le suivi marketing de produits sportifs auprès de divers clients, tout en gérant le rayon des articles de sport dans les magasins spécialisés. Ce rôle inclut aussi de pouvoir opérer au niveau du marketing, que ce soit avec des partenaires ou la clientèle.

Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles (AGAPSC) : Ce DEUST a pour objectif de former des éducateur-ices sportif-ves, capables de gérer et administrer une structure sportive ou culturelle. Ces diplômé-es présentent également des compétences pour encadrer et animer des activités physiques et sportives : encadrements de type loisirs, santé, initiation, écoles de sport, sport-vacances... Les champs d'intervention relèvent du domaine sportif (*fédérations, comités régionaux et départementaux, clubs*), de l'animation, de l'intervention sociale et de la santé (*ex : associations, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, personnes âgées...*).

Activités physiques et sportives spécialisées : inadaptations sociales (APSS-IS) : Ce diplôme permet d'obtenir le titre d'éducateur socio-sportif auprès de publics enfants et adolescent-es en difficultés sociales ou auprès d'adultes en difficultés d'insertion ou ayant des addictions. Les diplômé-es doivent faire preuve de

responsabilité, notamment dans l'éthique et la déontologie qu'il faut apporter lors de séances collectives. Il faut faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation afin d'ajuster au mieux la séance durant son déroulement.

Activités Physiques et Sportives Adaptées : Déficiences Intellectuelles, Troubles Psychiques (APSA - DITP) : Cette formation permet à son-a titulaire d'exercer les fonctions d'éducateur-ice sportif-ve auprès de personnes ayant une déficience intellectuelle, en souffrance psychique en lien avec une pathologie mentale, une désaffiliation sociale ou une rupture du lien familial. Cette activité prend forme et lieu dans les champs médico-sociaux, de la santé mentale ou de l'aide sociale à l'enfance. Les métiers, découlant de ce DEUST, se construisent dans une dynamique d'accompagnement éducatif, thérapeutique et d'insertion sociale.

Métiers de la Forme (MF) : Ce DEUST a pour objectif de former des professionnel-es de l'intervention sportive pour les structures proposant des activités physiques de remise en forme. Le parcours permet aux étudiant-es d'acquérir diverses compétences aussi biens dans la gestion et la communication d'un service sportif, que dans l'intervention directe avec les pratiquant-es. Les diplômé-es sont ainsi capables de prendre en charge des personnes ayant pour objectifs le maintien ou l'amélioration de leur condition physique.

Pratique et Gestion des Activités Physiques et Sportives et de Loisirs pour les Publics Seniors (PG - APSL - PS) : Ce diplôme a pour vocation de former des éducatrices et animateurices sportif-ves spécialisé-es dans les pratiques destinées aux seniors. Le but est d'encadrer en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée des séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public, et plus spécifiquement pour des publics seniors. L'objectif de ces activités sportives est de s'adapter à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et à améliorer la condition physique des publics seniors.

Retrouve plus d'informations sur les DEUST sur le site de la C3D STAPS :

<https://c3d-staps.fr/formations/deust/>

Comment on y accède ?

Il existe différents types de candidatures aux formations DEUST. Certaines sont disponibles sur ParcoursSup, d'autre via différentes plateformes comme E-candidat.

Licence professionnelle

La Licence Professionnelle (LP) est un parcours spécifique proposé en STAPS ayant pour objectif principal une insertion dans le monde professionnel à la fin du cursus. Les cours et l'ensemble du diplôme ont une visée beaucoup plus professionnalisante avec une grande part de stage. Les formations de Licence professionnelle sont ouvertes aux titulaires d'un bac +2, BTS, DUT ou équivalent certifié au RNCP. Elle permet, en un an de plus, d'obtenir un diplôme de niveau 6, ce qui équivaut au bac+3. Le secteur d'activité que va toucher la Licence varie en fonction de chaque Université, mais se rattache souvent de près ou de loin aux parcours proposés, en gardant un aspect plus spécifique et plus professionnalisant. L'objectif est de passer plus de temps sur le terrain qu'en licence classique. Pour ce faire, la licence propose de la formation en distanciel, en présentiel et de l'alternance en structure. En plus de stage, certaines universités proposent des projets tutorés.

Tout comme le DEUST, son champ d'activité varie en fonction des Universités.

Les mentions – Licence Professionnelle

Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives (AGOAPS) : La Licence a pour objectif de permettre aux futur-es professionnel·les de savoir à la fois créer, gérer, développer et commercialiser des produits sportifs et également d'assurer l'encadrement sur le terrain des différents publics, en tenant compte de leurs spécificités. Elle propose un projet pédagogique qui, à partir d'enseignements généraux et spécifiques, pratiques et méthodologiques, a pour objectif de former des cadres polyvalent-es, gestionnaires et animateur·ices, qui exercent leur activité sous l'autorité du·de la responsable de structures, sur le secteur sportif privé marchand, non marchand et public.

Tourisme et Loisirs Sportifs (TLS) : La Licence a pour vocation de développer des compétences portant sur la création, la conception et la gestion de projets et de structures de tourisme, afin de proposer des prestations adaptées à une clientèle spécifique, en tenant compte des particularités du territoire ou de l'environnement. Cette Licence mène vers des emplois comme chargé-e de développement touristique, coordinateurice ou encore conseiller-e en tourisme.

Intervention Sociale - Développement social et médiation par le sport (IS - DSMS) : Cette formation permet d'acquérir des compétences professionnelles dans la construction, l'encadrement et la responsabilité de dispositifs de médiation socio-éducative utilisant des pratiques physiques, sportives et de loisir adaptées à un public de jeunes en situation de rupture sociale, scolaire ou familiale. Cette formation à critères spécifiques est conçue comme un parcours terminal. Elle mène à un emploi dans quatre grands secteurs professionnels : associations de l'éducation spécialisée, collectivités locales et territoriales, protection judiciaire de la jeunesse, centres sociaux, dispositifs périscolaires de l'éducation nationale.

Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs (GDOSSL) : Cette formation permet d'acquérir les connaissances théoriques, méthodologiques et d'accompagnement appliquées au domaine des organisations sportives et des entreprises liées aux activités physiques et aux sports de loisirs qui se pratiquent dans différents lieux et circonstances. Elle permet d'accéder aux métiers de responsable gestion d'administration de structure sportive, coordonnateurice d'équipe ou même chargé-e de projet évènementiel

Métiers de la Forme (MF) : Il s'agit de former des professionnel-les des métiers de la forme en matière de conseil et de suivi individualisé en activités physiques, de développement et d'entretien dans un but de santé, de prévention et de bien-être. La Licence permet de développer, pour ces professionnels, des compétences d'encadrement d'équipes de techniciens des métiers de la forme. Les types d'emplois accessibles sont conseiller-e santé-forme, éducatrice sportive et coach fitness.

Santé option Vieillessement et Activités Physiques Adaptées (S-VAPA) : La Licence permet l'acquisition de compétences dans le domaine des activités physiques adaptées (APA) aux différentes populations de seniors, ainsi qu'aux personnes fragiles ou souffrant de pathologies liées à l'âge. Elle s'inscrit dans les grandes stratégies nationales de santé publique en faveur du "bien vieillir" et de la lutte contre la dépendance. Elle forme des professionnel·les capables de concevoir et d'encadrer une APA fondée sur des données scientifiques, et de participer à la gestion et au développement de structures spécialisées dans l'APA des seniors.

Retrouve plus d'informations sur la Licence Professionnelle sur le site de la C3D STAPS : <https://c3d-staps.fr/formations/licences-professionnelles/>

La Licence à distance

L'UNESS (Université numérique en santé et sport), en collaboration avec la communauté STAPS et l'ANESTAPS, a souhaité développer un outil en ligne qui recense tout type de ressources utile aux jeunes dans les formations du champ du sport. Le projet SHIFT (STAPS Hybride Interuniversitaire Flexible Tutorée) est actuellement opérationnel. Les universités partenaires sont à la fois en charge de partager leurs ressources et ont la possibilité d'utiliser la plateforme pour agrémenter leurs enseignements. Le format des ressources est libre, ainsi, il est possible d'utiliser des capsules vidéos courtes pour traiter un sujet spécifique en cours magistral par exemple. La plateforme est accessible à toutes et tous, ainsi les étudiant·es peuvent y consommer les ressources autant que voulu.

Insertion professionnelle

QUELQUES CHIFFRES

D'après l'enquête menée par la Conférence des Doyens et Directeurs de STAPS (C3D STAPS), la filière STAPS connaît une très bonne insertion professionnelle. Les étudiant·es diplômé·es d'une Licence (*ne poursuivant pas vers un Master*) trouvent pour 88% d'entre eux un emploi. Le taux d'emploi est de 93,5% après un Master. La grande partie des diplômé·es se retrouvent à travailler dans le

secteur sportif, environ 75%. La pluridisciplinarité de la formation permet au 25% autres de tout de même s'insérer dans d'autres secteurs.

Pour retrouver les chiffres de l'enquête de la C3D STAPS sur l'insertion professionnelle et les débouchés rendez-vous sur leur site :

<https://c3d-staps.fr/les-debouches-en-staps/>

Les études de santé via la Licence STAPS

Depuis 2020, la PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) a été remplacée par la Licence Accès Santé (LAS) et le Parcours Accès Spécifique Santé. Ces parcours font suite à la Réforme d'Entrée en Études de Santé (REES) et permettent d'accéder aux filières de santé MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie.

Comme pour toutes les formations universitaires, il faut s'inscrire sur Parcoursup. Une fois sur la plateforme, plusieurs solutions existent pour accéder aux études de santé, elles sont présentées ci-après.

Licence Accès Santé (LAS)

L'étudiant-es peut choisir de s'inscrire en STAPS et avoir des enseignements de médecine supplémentaires. Si à l'issue de l'année, iel valide les 10 ECTS de médecine, en plus de son cursus STAPS, iel sera autorisé-e à se présenter au concours d'entrée en étude de santé. Selon son classement, le-a jeune peut ainsi accéder aux études voulues et ainsi quitter STAPS. Si le classement est trop bas alors, il y a possibilité de passer en LAS 2 afin de tenter de nouveau le concours l'année suivante. Toujours dans le même système, cours de STAPS + cours de santé.

Ne pas obtenir sa place à l'issue concours en ayant validé les Unités d'Enseignements qui concernent la filière STAPS, permet néanmoins de passer à l'année suivante en STAPS.

Parcours Accès Santé Spécifique (PASS)

Le PASS est une formation d'une année post-baccalauréat qui est proposée uniquement par les universités comportant une unité de formation et de recherche (UFR) en santé. Ces formations sont adaptées à tous·tes les étudiant·es disposant principalement d'appétences pour les disciplines scientifiques et qui disposent de compétences solides dans ces domaines. Cependant, il faut aussi être capable d'apprécier et d'exceller dans des disciplines relevant d'autres domaines comme la littérature ou les sciences sociales.

Cette fois les cours sont des cours de santé en majeure partie et des cours STAPS en mineure. Ainsi, lors du passage du concours, en cas d'échec, si les Unités d'Enseignements qui concernent la filière STAPS, sont validées, alors il sera possible d'accéder à la L2 STAPS.

Les passerelles kiné

Il est possible d'intégrer une L1 STAPS appelée "option kiné", "passerelle kiné" ou "accès kiné" pour être admis en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK). Cette passerelle existe dans certaines villes où des conventions sont signées entre Université et IFMK. Cela se traduit souvent par une option supplémentaire.

C'est une passerelle très demandée et donc très compétitive. S'inscrire à l'option ne veut pas dire être sélectionné·e pour rentrer en école.

Toutefois, ces options ne sont que quelques exceptions et les établissements ont désormais l'obligation de spécifier les modalités d'accessibilité aux IFMK.

Les formations jeunesse et sport

Ce sont des diplômes délivrés par des organismes habilités par les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Parmi eux, il y a les CREPS ou des organismes privés. Ils comportent deux spécialités : le perfectionnement sportif et l'animation socio-culturelle, recoupées par 82 mentions. Toutes les formations suivantes ont un coût, qu'il est difficile de le

recenser, car chaque organisme appliquant sa tarification. Cependant, dans la très grande majorité des cas, ce sont les structures d'accueils qui prennent en charge les coûts de formation. Ainsi, les personnes s'inscrivant dans les formations Jeunesse, Éducation Populaire et Sport (JEPS) ne dépensent rien pour leur formation.

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS)

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CP JEPS) est le premier diplôme qu'il soit possible d'obtenir de la part du Ministère en charge du Sport. Ce diplôme permet d'exercer en tant qu'animatrice d'activités et de vie quotidienne, notamment dans les accueils collectifs de mineurs. Les diplômé-es peuvent ainsi se retrouver à travailler dans l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, de séjours de vacances, et plus globalement, dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Durée : Environ 700h : 300h en situation professionnelle et 400h en formation

Accessibilité : Être âgé-e de 16 ans - Être titulaire du PSC1 (diplôme de premiers secours)

Débouchés : Animatrice enfance-jeunesse, en accueil de loisirs, en accueil périscolaires, en séjours de vacances...

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme qui ouvre les portes à une carrière enrichissante dans le domaine de l'animation, de l'éducation populaire et du sport. Ce diplôme atteste des compétences professionnelles nécessaires pour encadrer et animer des activités sportives, de loisirs ou socio-éducatives. Il permet aux titulaires d'intervenir auprès de différents publics, des enfants aux seniors, en passant par les personnes en situation de handicap. Les détenteurs d'un BP JEPS se voient

délivrés les titres “d’animateurice” et “d’éducateurice sportif-ves” d’une discipline spécifique, pluridisciplinaire ou d’un champ de loisir particulier.

Durée : 600h en formation + des heures en situation professionnelle

Accessibilité : Être âgé-e de 16 ans - Avoir une formation de secourisme (PSC1) - Être titulaire d’un des diplômes suivants : CQP, Animateur·ice périscolaire, CPJEPS, BAFA, BAFD ou une expérience de minimum 200h en animation

Débouchés : Animateur·ice d’activités physiques, éducateur·ice sportif·ve plurivalent, professeur·e de fitness, médiateur·ice social·e, animateurice de quartier, pour personnes âgées...

Pour retrouver toutes les spécialités de BP JEPS, il suffit d’aller sur l’onglet réglementation sur le site du gouvernement :

<https://www.sports.gouv.fr/bpjeps-21>

Diplôme d’État de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)

Le Diplôme d’État de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport est un diplôme français permettant d’exercer des fonctions d’encadrement, d’animation, de coordination et de direction dans diverses structures telles que les centres de loisirs, les associations sportives, les clubs, etc. Les diplômé·es savent encadrer des activités de perfectionnement et de formation dans une perspective socio-éducative et participent à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il et elles travaillent.

Durée : Environ 1 200h

Accessibilité : Titulaire du BPJEPS **ou** diplôme de niveau 5 **ou** formation de niveau 4 et expérience de 6 mois en animation **ou** 24 mois d’activité et titulaire du PSC1

Débouchés : Coordinateur·ice d’équipe d’animation, animateur·ice sportif·ve, coach dans une discipline dans une optique de performance, animateur·ice dans une discipline

Pour retrouver toutes les spécialités de DE JEPS, il suffit d’aller sur l’onglet réglementation sur le site du gouvernement :

<https://www.sports.gouv.fr/dejeps-481>

Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS)

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme qui atteste de la qualification professionnelle dans les domaines de l'animation, de l'éducation populaire et du sport, et permet d'exercer des fonctions de direction, de coordination et de formation au sein de ces secteurs. Ce diplôme est destiné aux professionnel·les ayant déjà une expérience significative dans le domaine et qui souhaitent accéder à des postes à responsabilités. Il existe plusieurs spécialités de DES JEPS, telles que la direction de structures de projets éducatifs et/ou sportifs, la performance sportive, l'animation socio-éducative ou encore la formation de formateur·ices. Les détenteur·ices du DES JEPS peuvent exercer dans diverses structures telles que les centres de loisirs, les associations sportives, les clubs, les collectivités territoriales, les établissements scolaires ou encore les organismes de formation.

Durée : Environ 1 200h

Accessibilité : Titulaire du BPJEPS **ou** diplôme de niveau 5 **ou** formation de niveau 4 et expérience de 6 mois en animation **ou** 24 mois d'activité et titulaire du PSC1

Débouchés : Direction de structure d'animation ou de colonie, coach de niveau confirmé dans une discipline sportive

Comment on y accède ?

Pour accéder à une formation JEPS, c'est très simple, il suffit de candidater sur Parcoursup ou alors de candidater directement sur la plateforme de l'organisme de formation auquel vous souhaitez accéder.

Il existe pour chaque diplôme des prérequis spécifiques, souvent lié à la discipline, consultables sur les sites des organismes et chaque candidat doit passer des tests d'exigence préalable et les réussir pour intégrer la formation pour être sélectionné.

Insertion professionnelle

Une fois le diplôme obtenu, il est possible de voir directement avec la structure d'apprentissage pour transformer le contrat d'apprentissage en CDD ou CDI. Selon l'INJEP³, dans les trois années à la suite de ce diplôme, ce sont plus de 8 personnes sur 10 qui ont un emploi, dont 6 sont en CDI. 30% sont à temps partiel et 20% d'entre eux doivent cumuler plusieurs emplois.

En 2024, 75% des diplômé·es en BP JEPS sont en emploi :

- dont 74% en lien direct avec leur formation
- dont 71% dans le CDsA
- 82% dans l'animation

Les formations certifiées monde professionnel

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification professionnelle délivrée en France dans le cadre de la formation continue, c'est-à-dire en complément d'une activité primaire. Il atteste de la qualification d'une personne dans un domaine spécifique et est reconnu par les conventions collectives de certains secteurs d'activité professionnelle. Les CQP sont souvent délivrés par des branches professionnelles ou des organismes de formation agréés. Ils sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises et des secteurs d'activité, en fournissant une formation pratique et ciblée sur les compétences requises pour exercer un métier ou une fonction particulière. Ils peuvent être obtenus par le biais de formations en alternance, de Validation d'Acquis par l'Expérience (VAE) ou encore de la formation professionnelle continue.

En résumé, un CQP est une reconnaissance formelle des compétences professionnelles acquises par une personne dans un domaine spécifique, qui peut contribuer à son insertion professionnelle ou à son évolution de carrière. Ce

³ **Les diplômés 2022-2023 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS)**

diplôme est particulièrement destiné aux salarié-es ou aux étudiant-es voulant compléter leur formation. Les débouchés sont aussi nombreux que les CPQ existants.

Pour ce qui est de la durée, elle varie selon les organismes et les formations demandées. De même, pour le coût de formation, chaque organisme de formation est libre et fixe ces tarifs. Toutefois, pour certains CQP et en fonction du contexte, il est possible de se faire financer sa formation par son-a futur-e employeur-euse.

Titres à Finalité Professionnelle (TFP)

Les Titres à Finalité Professionnelle (TFP) sont des diplômes de niveau 4, délivrés par les branches professionnelles concernées. Ils permettent d'officialiser une compétence par le biais de commissions qui évaluent les compétences de chacun. Ce sont, en quelque sorte, des formations proposées directement dans le milieu du travail. Ces titres attestent des compétences professionnelles acquises par une personne dans un domaine spécifique. Les TFP couvrent un large éventail de secteurs d'activité et de métiers, et peuvent être de différents niveaux de qualification. Ils constituent une reconnaissance formelle des compétences professionnelles acquises par une personne et peuvent contribuer à son insertion professionnelle ou à son évolution de carrière.

De même que pour les CQP, concernant la durée, elle varie selon les organismes et les formations demandées. De même, pour le coût de formation, chaque organisme de formation est libre et fixe ces tarifs. Toutefois, pour certains TFP et en fonction du contexte, il est possible de se faire financer sa formation par son-a futur-e employeur-euse.

Les brevets fédéraux

Les brevets, ou diplômes fédéraux, sont des diplômes de niveau 3, qui sont délivrés par certaines fédérations sportives. Ils ont vocation à être spécifique à une politique sportive, et sont souvent essentiels pour encadrer à un certain niveau au sein de clubs sportifs. Pour accéder à une formation fédérale, il faut directement se rendre sur le site de la fédération sportive en question.

Durée : Entre 150-200h. La durée sur laquelle sont dispensées ces heures peut aller de quelques semaines à trois mois. Sans compter la préparation des examens.

Coût : Le coût peut aller de 300 à 500 euros selon les fédérations. Des heures optionnelles et donc facultatives peuvent être proposées en plus.

Les certificateurs

S'orienter dans le CdSA peut s'avérer complexe, compte tenu de la diversité des formations disponibles. Ces formations sont dispensées par trois organismes certificateurs différents. Les formations universitaires sont accréditées par le **MESR** (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), celles liées à la jeunesse et au sport sont délivrées par le **MSJVA** (Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative), tandis que les formations complémentaires émanent du **monde professionnel**.

Elles couvrent un large éventail de compétences dans divers secteurs tels que le sport et la santé, le sport et la performance, le sport et le management, le sport et l'éducation et le sport et l'ingénierie.

Toutes ces formations visent à professionnaliser les étudiant-es et apprenant-es et à faciliter leur insertion dans le monde du travail. Certaines d'entre elles offrent également la possibilité de poursuivre leur formation et d'atteindre des niveaux de qualification supérieurs. Le tableau ci-dessous classe les formations du CdSA en fonction de leur certificateur et leur niveau de qualification.

Cadre européen des certificateurs (CEC)

Niveau	Équivalence Bac + ...	MESR	MSJVA	Monde Pro
3 - Animer			BAFA ; CP JEPS	TFP ; CQP
4 - Encadrer	BAC		BAFD ; BP JEPS	TFP ; CQP
5 - Entraîner	BAC + 2	DEUG ; DEUST ; DU	DE JEPS	TFP ; CQP
6 - Perfectionner	BAC + 3	Licence, Licence Professionnelle	DES JEPS	TFP ; CQP
7 - Enseigner	BAC + 5	Master		CQP
8 - Diriger	BAC + 8	Doctorat		

DEUG : Diplôme d'étude universitaire générale

DEUST : diplôme d'étude universitaire scientifique et technique

DU : Diplôme universitaire

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DESJEPS : Diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

TFP : Titre à finalité professionnelle

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

Pour plus d'informations :

ANESTAPS.ORG

Ou sur l'adresse : **contact@anestaps.org**

Pour toutes problématiques ou questions liées à l'orientation et la défense des droits :

mesdroits@anestaps.org